



Infos
Mairie

Oberentzen

Numéro 3 - juin 2021

27 rue principale 68 127 Oberentzen – 03 89 49 45 13 – oberentzen.mairie@wanadoo.fr

**Scène hivernale
les 14 et 15 janvier**



**Maire, adjoints et surtout
Martin Jaeggy,
agriculteur et conseiller
municipal, sur le pied de
guerre pour rendre
praticables, cour d'école,
rues et parkings suite à cet
assaut hivernal de janvier.**



**Achèvement des
travaux de rénovation
extérieure de l'église**

*Ce que nous retiendrons localement
du premier semestre 2021*



**Cérémonie du 8 mai à minima pour
cause de covid 19 à Niederentzen**



**Début de démolition de la
maison Marie-Louise Arnold
rue du stade avant démarrage
de la viabilisation du futur
lotissement de 6 maisons
dont la maîtrise d'œuvre est
confiée à LTA**



	page
Edito	3
Délibérations municipales	4
Finances communales	5
Travaux	6
Espaces verts et fleurissement	6
Lotissement Marie-Louise	7
Ligue contre le cancer	8
Plan canicule	8
Un exemple à suivre	8
Bien vivre en ensemble	9
Etat Civil 2020	10
Syndicat Intercommunal Scolaire	12
Effectifs scolaires	13
CCCHR	14
Environnement	18
Travaux forestiers	19
Anniversaire	20

- Bulletin d'informations communales
- Tirage : 350 exemplaires
- Directeur de la publication : René MATHIAS, Maire
- Comité de rédaction : Patricia Antony – Bernard BRENDLE - Nicole HEGY – René MATHIAS - Christian WERTHE
- Imprimeur : Imprimerie Moser Niederhergheim

MAIRIE

27, rue principale
68127 OBERENTZEN

Tél. : 03 89 49 45 13

Mél : oberentzen.mairie@wanadoo.fr

Site Internet :
www.oberentzen.com

Horaires d'ouverture :

Lundi & Jeudi
14 h 15 à 18 h 30

Mardi & Vendredi
08 h 15 à 11 h 30

Mercredi
09 h 30 à 11 h 30

Permanences :

Le Maire ou les Adjointes peuvent être rencontrés sur rendez-vous ou lors des permanences de 17 h 30 à 18 h 30 les lundis, mardis ou jeudis

NUMEROS UTILES

Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie d'ENSISHEIM	03 89 81 01 30
CCCHR	03 89 26 40 70
SIEPI	03 89 49 45 15
Syndicat Scolaire	03 89 49 45 05
Périscolaire	06
Brigade verte	03 89 74 84 04



Madame, Monsieur,

Pour la seconde année consécutive, la commémoration du 8 Mai, la journée citoyenne, la fête de la musique... n'ont pas pu avoir lieu pour cause de pandémie. Le déficit de vie sociale dû entre autres à l'absence de telles manifestations, véritables moments conviviaux parce que sources de rencontres et d'échanges, commence à peser sur le moral de tous. Heureusement que l'horizon semble s'éclaircir avec un virus qui circule moins, une campagne de vaccination qui s'accélère et un confinement qui s'allège. En plus des beaux jours, nous pourrions donc retrouver un quotidien plus serein et un rythme plus normal.

Comme on a pu le constater, l'église a été débarrassée de son imposant manteau métallique. Seule, la sacristie nord n'a encore pu être réhabilitée en raison d'infiltrations liées à la pause de l'échafaudage. Avec l'été qui s'annonce et un assèchement certain du mur gorgé d'eau, cela devrait être possible. Cette fin de chantier me donne l'occasion de remercier les services de la CCCHR pour leur efficacité dans le portage logistique et financier du projet. Je n'oublierai pas, bien sûr, les nombreux donateurs pour leur générosité ainsi que le Conseil de Fabrique et son Président pour leur disponibilité et leur collaboration pendant toute la durée des travaux. Pour rappel, cette réhabilitation a été menée sans recours à l'emprunt.

Cette ligne de conduite financière est d'ailleurs restée d'actualité dans la version 2021 du budget qui a été établie sur le diptyque : réduction de la dette en évitant le recours au prêt et maintien actuel de la pression fiscale communale avec des taux locaux inchangés. Préparons-nous à la sortie de la crise sanitaire et au moment où l'heure des comptes va sonner !

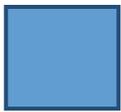
Cette prudence ne doit pourtant pas nous contraindre à l'immobilisme. La réflexion sur l'avenir de l'école a fait son chemin depuis janvier et a pris une dimension plus ambitieuse. Une commission a pu dessiner les futurs contours du chantier : extension nord du bâtiment avec l'adjonction de 2 salles et de nouveaux sanitaires, mise en conformité intérieure avec le remplacement de la cage d'escalier, mise en place d'un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite, création d'une salle de maîtres et d'un office... Une étude plus approfondie est maintenant engagée et le conseil municipal en débatera dans les prochaines semaines. 2021/2022 devraient permettre la mise sur pied du projet : architecte, avant-projet, dépôt de permis, demandes de subventions... L'année scolaire 2022/2023 serait consacrée au chantier pour qu'à la rentrée 2023 les élèves puissent être scolarisés dans des locaux plus spacieux et plus fonctionnels. Avec une salle maternelle supplémentaire, la commune sera alors en mesure d'accueillir l'afflux d'élèves supplémentaires généré par l'extension du village qui va démarrer cet été par un premier programme de 6 maisons sur le terrain Marie-Louise Arnold rue du stade.

Des demandes de subvention ont également été déposées ce printemps auprès du syndicat d'électricité pour l'installation de luminaires LED rues principale, Saint-Nicolas et des Vosges. Le coût de cette opération est estimé à 35 500 €.

Plus modestement est prévu cette année le remplacement de la façade vitrée de l'entrée de la mairie qui donne des signes de faiblesse dus à la vétusté et à une infiltration d'eau. Des travaux d'étanchéité sur la verrière et l'intervention d'un peintre seront encore nécessaires pour compléter la rénovation.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à toutes et à tous un bel été durant lequel nous devrions pouvoir profiter raisonnablement de cette bise d'optimisme qui souffle sur le pays... en matière sanitaire. Conservons cependant les gestes barrières indispensables pour prévenir une nouvelle flambée épidémique. Il s'agit de ne pas annihiler par des comportements inadaptés tous les efforts entrepris et toutes les privations consenties depuis de longs mois !

Au plaisir de vous saluer lors des rendez-vous électoraux des 20 et 27 juin que vous serez, je le souhaite, nombreux à honorer. D'ores et déjà, merci aux assesseurs volontaires qui viennent renforcer au sein du bureau électoral le conseil municipal pour que ce temps démocratique se déroule dans de bonnes conditions.



Délibérations municipales

Séance du 25 février 2021

● Travaux à l'école

Deux architectes ont été mis en concurrence pour le projet de rénovation de l'école communale Il s'agit de M. Koessler et de Mme Kielwasser. Le Conseil retient les propositions de Jacques Koessler avec un pourcentage d'honoraire de 13,1 %.

La CCCHR est sollicitée pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée.

● Office National des Forêts

Vu le dépérissement des pins en forêt de la Hardt, l'ONF propose le rachat d'environ 500 m³ au prix de 2 € le m³ soit une recette de 868 €.

● Divers

Martin Jaeggy, Président de l'amicale des sapeurs-pompiers remet au Maire un chèque de 5 000 € pour la rénovation de l'église Saint-Nicolas.

Séance du 29 mars 2021

● Une séance presque exclusivement consacrée au budget

Les comptes administratifs et de gestion 2020 sont validés. La rubrique *Finances Communales* page ci-contre reprend quelques décisions budgétaires en matière de dépenses et de recettes.

● Prise de la compétence Mobilité par la CCCHR

L'accord des différents conseils municipaux de la Communauté des Communes est requis pour que cette dernière puisse porter *La compétence Mobilité* à partir du 1^{er} juillet 2021. (Voir la rubrique CCCHR délibération du 11 février 2021 point : *Prise de compétence Mobilité*)

● Création d'une commission communale pour le futur lotissement Ouest

Plusieurs membres du conseil siègeront dans cette commission pour la concrétisation du projet du futur lotissement qui prolongera vers l'A35 le lotissement *des coquelicots*.

Cette commission aura pour vocation d'examiner les propositions des différents lotisseurs et de faire les choix appropriés en fonction de la qualité des projets et de l'offre financière.

Séance du 07 juin 2021

● Motion Stocamine

Par arrêté préfectoral, le Préfet a autorisé en 1997 la société Stocamine à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Else à Wittelsheim. Ainsi jusqu'en 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes dont du mercure, de l'amiante, de sels de traitement... ont été stockées à 550 m de profondeur. Après s'être déplacée le 05 janvier 2021, la Ministre Barbara Pompili a annoncé d'enfouir définitivement ces déchets très dangereux en contradiction avec de nombreux élus. Garder ces déchets ultimes enfouis serait très grave car le risque de pollution de la plus grande nappe phréatique d'Europe est réel et affecterait à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution de l'eau et au final la santé des personnes.

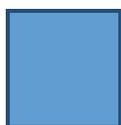
Le Conseil fait sienne la motion destinée au Ministère de la Transition Ecologique réclamant le déstockage intégral des déchets ultimes.

● Plan de gestion du risque inondation

Le Conseil émet un avis négatif à ce plan qui propose à l'échelle du bassin Rhin-Meuse des mesures qui vont largement au-delà de la réglementation et qui ne prend pas en compte le rôle des digues dans la protection contre les inondations. Ce plan placerait en risque très fort des milliers de constructions dans le Haut-Rhin alors même que le risque n'existe qu'au-delà d'une crue centennale qui est pourtant la crue de référence.

● Plan de gestion du risque inondation

La commune confie à l'entreprise Vialis l'entretien préventif et curatif des 177 foyers lumineux ainsi que les câblages et armoires de commande pour une durée de 4 ans.



Exécution du budget 2020

Compte administratif 2020	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	266 706, 00 €	357 718,04 €
Section d'investissement	255 470,28 €	34 259,49 €

Quelques éléments budgétaires en 2021

Quelques recettes globales attendues toutes sections confondues en 2021

- Vente de bois : 15 000 €
- Revenus de loyers (baux ruraux) : 17 100 €
 - Droits de mutation : 27 000 €
 - Dotation de l'état (DGF) : 29 450 €
- Taxe foncière et ex-taxe d'habitation : 144 723 €
- Taxes sur l'électricité : 17 000 € (3% de la consommation des foyers du village sont reversés à la commune)

Ventilation de quelques dépenses prévues toutes sections confondues en 2021

Charges de personnel et indemnités : 113 360 €	Participation au fonctionnement du syndicat scolaire : 42 793 €	Taxes foncières : 5 400 €	Remboursement du capital des emprunts : 48 500 €	Frais de nettoyage des locaux : 17 000 €
Télécommunications 3 000 €	Travaux sur bâtiments communaux : 20 000 €	Assurances : 4 000 €	Fioul et électricité : 22 000 €	Intérêts des emprunts : 7 600 €

Taux communaux inchangés en 2021 : foncier bâti 22,25 % - foncier non bâti 47,88 %

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes

- Section de Fonctionnement : 588 982,31 €
- Section d'Investissement 1 020 394,17 €

Travaux

Première phase de réaménagement
des abords de l'église décapage
avant plantation



Espaces verts et fleurissement

Sous la houlette de Nicole, spécialiste du
fleurissement, c'est une équipe de 4
personnes qui à tour de rôle s'occupe de
l'arrosage des fleurs et des massifs qui
agrémentent et colorent nos espaces
communaux.

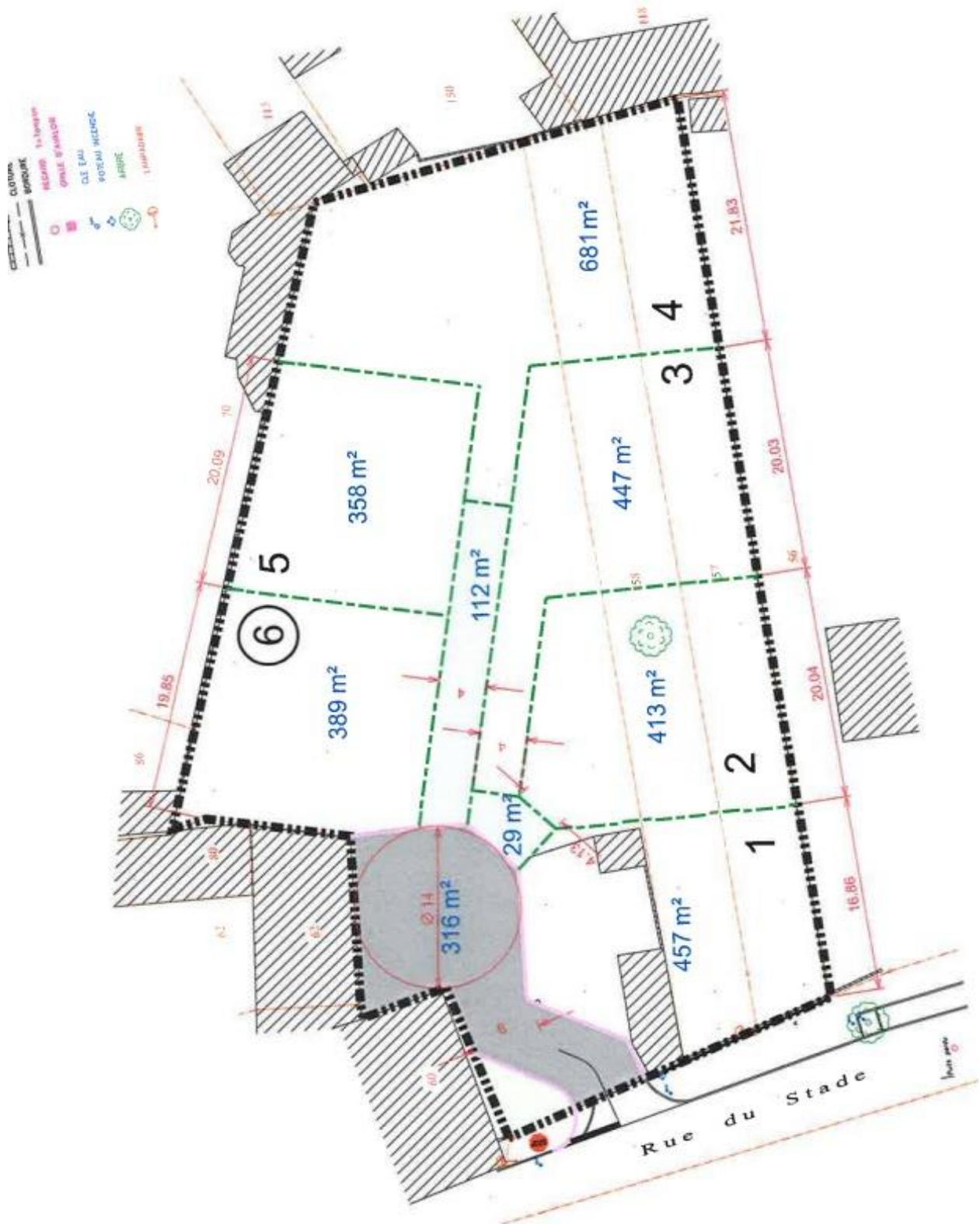
*Merci à Marie-Christine, Huguette,
Yvan et Francis*



Elaguer les arbres, tailler les haies, tondre les espaces
verts, retirer les mauvaises herbes, engazonner...
voilà de quoi bien remplir une journée de travail pour
Francis tous les 15 jours !



Lotissement Marie-Louise



Surface totale :	3 204 m ²
Surface totale constructible :	2 747 m ²
Surface de voirie communale publique :	316 m ²
Surface de voirie privée :	141 m ²

Ligue contre le cancer : quête annuelle

La Ligue contre le Cancer organise sa grande collecte annuelle **jusqu'au 30 septembre 2021**. Comme ces dernières années, il n'est pas prévu de quête à domicile au niveau de notre commune. **Vous êtes cependant encouragés à apporter votre soutien à cette grande cause en déposant votre don directement à la mairie ou de le faire déposer aux heures d'ouverture jusqu'à la fin septembre.**

La secrétaire de mairie complétera alors un talon qui vous permettra d'obtenir un reçu fiscal.

A l'avance, merci pour votre geste qui permettra de faire avancer la recherche aux côtés de la Ligue.

Plan canicule 2021

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) meteo.fr • #canicule

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

Évitez l'alcool Mangez en quantité suffisante Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit Mouillez-vous le corps Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

Lavez-vous les mains régulièrement Portez un masque Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) solidarites-sante.gouv.fr • #canicule

Un exemple à suivre



C'est le 21 avril que la doyenne de notre village, âgée de 93 ans a eu sa deuxième dose de vaccin Pfizer.

Depuis, elle peut à nouveau recevoir les visites de ses petits- enfants et arrière petits-enfants sans craindre de contracter la covid.

Elle respecte cependant toujours encore les gestes barrière afin d'éviter tous risques pour elle et pour les autres.

Madame Marie – Joséphine ANTONY
au centre de Vaccination Covid-19
« Espace Trois Cœurs » à Réguisheim



Bien vivre ensemble

A l'approche de la période estivale où les activités et les loisirs extérieurs sont plus nombreux, il n'est pas vain de rappeler certaines règles qui doivent régir la vie quotidienne dans le strict respect des uns et des autres.

NUISANCES SONORES

L'arrêté communal en matière de nuisances sonores fixe les prescriptions suivantes :

L'utilisation de matériel bruyant (tondeuse, tronçonneuse, engins de chantier, outils de bricolage et de jardinage...) se limite aux jours et horaires ci-dessous :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 19h
- le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

L'utilisation de matériel bruyant est donc interdite les dimanches et les jours fériés.

Par ailleurs, n'oublions pas que pour le voisinage :

- les bruits produits par un animal (abolements de chien par exemple) peuvent également créer un trouble anormal de voisinage dans la mesure où ils présentent un caractère répété et intempestif aussi bien le jour que la nuit.
- une piscine peut représenter une importante source de nuisances sonores générées par le clapotis de l'eau, les sauts, rires et cris qui sont souvent légion lors des temps de baignade.
- une soirée à l'extérieur peut occasionner des bruits ainsi que des allées et venues intempestives.

Dans certains de ces cas, pourquoi ne pas en informer en amont les voisins pour les prévenir d'éventuels désagréments très occasionnels que l'on essaiera de maîtriser au mieux !

FEUX

Un arrêté préfectoral interdit les feux de tous genres (branches, bois, papiers ...) en raison des risques de propagation, de la gêne occasionnée aux voisins et de l'émission de substances polluantes.

DEJECTIONS CANINES

Pour un propriétaire de chien qui se respecte, le ramassage des déjections de son animal doit être un réflexe civique. Rappelons que ces mêmes déjections sont souvent responsables de nombreux désagréments olfactifs, visuels et surtout sanitaires. Outre la prolifération des microbes, elles favorisent aussi les chutes.

Pour éviter qu'elles ne dégradent notre cadre de vie, trottoirs, espaces verts, digne de l'III..., **il est fait appel à la bonne volonté des maîtres !**

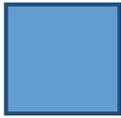


POUBELLES PUBLIQUES

Les poubelles publiques ainsi que la fosse à déchets verts du cimetière ne doivent pas se substituer aux poubelles domestiques et ne sont donc pas destinées à recevoir les ordures ménagères en tous genres ou encore des bouteilles en verre qui trouvent leur place dans le conteneur placé sur le parking est du cimetière.

DIVAGATION DE CHIENS

Sur tout le ban communal, un arrêté municipal rend obligatoire la tenue en laisse des chiens pour la sécurité de tous et la protection de la faune. En cas de non-respect, l'amende s'élève à 135 €. Consigne a été donnée à la Brigade Verte pour faire respecter cet arrêté.



Etat civil 2020

NAISSANCES

BERINGER Julia - 13/12/2020

CHEVRIER Maël - 17/09/2020

JOULIE Ayden - 09/05/2020

KLEIN June - 04/06/2020

MULLER SCHMIDT Sébastien – 19/06/2020

RODRIGUES Esmée - 26/06/2020

SAMARDZIC Côme - 16/10/2020



MARIAGES

ANTONY Julien et SCHUELLER Natacha le 07/03/2020

BRUN Kevin et DONGUY Céline 27/06/2020

DECES

ARNOLD Marie-Louise – 04/02/2020

ERNST Hortense – 26/05/2020

FERREIRA ALVES Béatrice – 09/10/2020

GUIDEMANN Sébastien – 30/01/2020

GUTLEBEN Louise – 16/07/2020

HEBDING André – 20/04/2020

JAEGGY Joseph – 12/01/2020



ARRIVEES DANS LA COMMUNE

M. et Mme BALLAST Julien - DA MOTA Angélique

M. et Mme BASTARD Michaël - HEIMBURGER Camille
Famille BAUR Julien - BAUR Cindy

M. et Mme BOUKARINE Riwan - BERNARD Caroline
Famille BERTRAND Sylvain et Morgane

M. LEDOUX Alexandre et Mme BOLL Pauline
Famille BOTTIN Julien – GOUPIL Morgane

Famille DELEFOSSE Jean-Marc – PIERRE Sandra

M. et Mme BRETZ Dorian - PIERREZ Magalie
Famille CHEVRIER Florian - MARSOT Laura

M. ROTH Thomas et Mme CHIESA Elodie -
Famille DANIEL Kévin et Dorine

M. et Mme DAUBIGNE Arnaud – ROULLET Elodie
Famille DINH Duc Thien et Claire

M. et Mme DISS Sébastien - GENTNER Roxane

M. et Mme DREYER Yvan - JARCZYK Sandrine
Famille GLUCK Angélique

Famille GOMES Miguel - MEYER Audrey

M. et Mme GUARRERA Christophe - PEDROSA Megane
M. JACQUES Bertrand

Famille MEGNA Emanuele et Sabrina

Famille MELE Stéphanie

Famille MEYER Charly - SARRON Marilyne

Famille REINHART Maxime et Elodie

Famille SCHUPP Fabien - LUDWIG Laura

Famille TOMADON Samuel et Erika

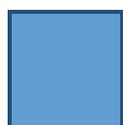
Famille TOTARO Nicolas et Janika

Famille TURQUAIS Virginie - WAGNER Charles-Edouard

M. WINKELMULLER Guillaume



Chaleureuse bienvenue à OBERENTZEN



Syndicat Intercommunal scolaire

Depuis la récente révision de ses statuts, 12 membres composent actuellement le Syndicat Intercommunal Scolaire en charge essentiellement du fonctionnement des écoles de Biltzheim, Niederentzen, Oberentzen et Oberhergheim.

A la rentrée 2021, ce seront 330 élèves (125 maternelles et 205 élémentaires) qui fréquenteront cette structure intercommunale qui emploie 5 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles et 1 accompagnatrice du car scolaire qui renforce également les équipes d'écoles.

Oberentzen a rejoint le Syndicat existant suite à une fermeture de classe en 1990. Cinq classes élémentaires et 3 classes maternelles composaient alors le Regroupement Pédagogique contre 9 élémentaires et 5 maternelles à compter de la rentrée 2021.

Le tableau ci-dessous reprend les effectifs scolaires de chaque village depuis 2007.

	Maternelle						Elémentaire						
	OH	B	NE	OE	Ext.	Tot.	OH	B	NE	OE	Ext.	Tot.	Total
2007	44	17	7	18		86	63	16	17	27		123	209
2008	49	22	11	16		98	55	16	15	32		118	216
2009	47	19	18	17		101	57	25	18	33		133	234
2010	41	17	23	21		102	63	28	30	32		153	255
2011	39	18	24	20		101	63	31	30	28		152	253
2012	40	11	34	16		101	64	26	25	28		143	244
2013	38	9	40	19		106	71	30	46	31		178	284
2014	40	11	47	20		118	63	26	47	30		166	284
2015	42	16	43	28		129	64	23	50	36		173	302
2016	37	16	43.5	26	10.5	133	67	26.5	61	34.5	9	198	331
2017	32	18	46	29	4	129	63	22	67.5	34	13.5	200	329
2018	42	23	43	25	2	135	64.5	17	63.5	31	12	188	323
2019	50.5	14	37.5	22	4	128	65.5	24.5	65.5	31	13.5	200	328
2020	50	18	40	25.5	6.5	140	59.5	25.5	56	39.5	19.5	200	340

Remarques :

Depuis 2016, les élèves admis dans le RPI par dérogation sont comptabilisés à part dans la colonne Extérieur. Auparavant, ils étaient inscrits dans la commune ayant validé la demande de dérogation.

Les élèves dont les parents résident dans deux communes distinctes sont comptés pour une demi-part.

En 2021, c'est un budget de près de 320 000 € qui permet d'assurer le fonctionnement de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). Les recettes qui permettent d'assurer son équilibre proviennent :

- de la Région qui subventionne à hauteur de 66 % le transport,
- de chacune des 4 communes.

Les dépenses sont constituées : des charges de personnel, de l'achat des fournitures scolaires, des subventions aux écoles, de l'équipement et de la maintenance du parc informatique, des Tableaux Blancs Interactifs, d'une partie du transport, des assurances, de certaines activités scolaires dont le transport et les entrées piscines, des cadeaux de Noël...

La contribution de chaque commune à l'équilibre du budget est fonction du nombre d'élèves que chacune d'entre elles scolarise dans le RPI.

Ainsi en 2021, la participation communale s'est élevée à 246 830 € avec la répartition suivante :

- Oberhergheim : 87 478 €
- Biltzheim : 36 423 €
- Niederentzen : 80 135 €
- Oberentzen : 42 793 € (jusqu'en 2013 la participation ne dépassait pas 20 000 € annuellement)

RENTREE 2021-2022

RÉPARTITION PEDAGOGIQUE & ATTRIBUTION DES CLASSES

Ecole	Niveau	Fléchage	Effectifs	Nom de l'enseignant	Fonction
BILTZHEIM 2 classes élémentaires	CP	Bilingue	22	DILLIG Anne – Régine JULIEN PANNIE Nina	Adj. français Adjoint. alld
	CE1	Monolingue	23	DORGLER Noémie	Directrice
NIEDERENTZEN 2 classes maternelles 3 classes élémentaires	PS	Monolingue	6	BOIGEY Céline	Adjointe
	MS		20		
	CP	Bilingue	6	KOFFEL Eloïse	Adj. français
	CE1		15	ERHARD Eva	Adjointe alld
	CM1	Monolingue	25	KAUFFMANN Marie	Directrice
CM2	Monolingue	18	BOMBENGER Rachel	Adjointe	
OBERENTZEN 1 classe maternelle 2 classes élémentaires	PS	Monolingue	16	BRENDLE Martine	Adjointe
	GS		10		
	CP	Monolingue	21	HIRSINGER Pierre	Directeur
	CM1	Bilingue	9	HATTERMANN Franck	Adjoint LCR
CM2	15				
OBERHERGHEIM 3 classes maternelles 2 classes élémentaires	PS	Monolingue	15	SCHARFF Karine	Directrice
	GS		10		
	MS	Bilingue	25	MULLER Régis <i>Nomination fin juin</i>	Adj. français Adjoint alld
	GS	Bilingue	23	MULLER Régis MIESCH Isabelle	Adj. français Adjoint alld
	CE2	Bilingue	24	DILLIG Anne – Régine JULIEN PANNIE Nina	Adj. français Adjoint. alld
	CE2	Monolingue	27	GERST Nicole	Directrice

Conseil communautaire du 11 février 2021 délocalisé à Oberhergheim

■ Délégations de compétences

Conformément à la délibération du 08 juillet 2020 s'appuyant sur le code général des Collectivités Territoriales, le Président peut prendre certaines décisions sans l'accord du conseil communautaire : c'est la délégation de compétences. Au début de chaque réunion, il est tenu de rendre compte des décisions prises en vertu de cette délégation. Ainsi a-t-il signé un avenant concernant l'aménagement et la viabilisation de la zone d'activités de Niederentzen pour un montant de 30 223,95 €. Dans un autre avenant a été actée la prolongation de 6 mois de la gestion et du fonctionnement de l'accueil de loisirs de Niederhergheim et du multi-sites Oberhergheim/Niederentzen/Biltzheim/Oberentzen avec l'association Imagine pour la somme de 110 188,40 €.

Le Conseil prend acte.

■ Rapport d'orientations budgétaires

Dans ce rapport, le Président informe le Conseil Communautaire de la situation économique et financière de la collectivité. Après un développement retraçant le contexte international et ses répercussions nationales dans le domaine économique, le Président estime qu'au niveau de la CCCHR la dotation de l'état (DGF) baissera de 22 000 € en 2021. Il rappelle que depuis 2012, la CCCHR enregistre une perte cumulée de la DGF de 1 108 000 €. Le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) qui assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés est estimé quant à lui à 370 000 € pour 2020. Depuis l'instauration de cette disposition financière en 2012, cette charge cumulée s'élève à 2 488 000 €.

La perte totale pour la collectivité s'élève donc à 4 294 000 € depuis 2012.

Ainsi au niveau de la CCCHR, la dette au 31 décembre s'élève pour les 3 budgets ci-dessous à 60 € par habitant. Elle se répartit de la façon suivante :

- Budget principal : 3 prêts à taux fixe pour un montant de 104 000 €
- Budget ordures ménagères : 2 prêts à taux fixe pour 735 000 €
- Budget enfance et jeunesse : 1 prêt à taux fixe de 85 000 €

Dans ce contexte sont proposées en **2021**, les orientations suivantes :

- Continuer à renforcer la **solidarité intercommunale** en portant la maîtrise d'ouvrage déléguée qui facilite la réalisation des projets communaux. Prendre en charge 50 % du coût de la part communale du FPIC. Alimenter un fonds de concours annuel à hauteur de 250 000 €. Abonder une dotation de solidarité communautaire (DSC) à hauteur de 300 000 €. Ces fonds permettront de participer à l'investissement et au fonctionnement des budgets communaux.
- Poursuivre le **développement économique** : aménagement de la tranche 2 du parc d'activité de la plaine d'Alsace et commercialisation de la zone d'activités de Niederentzen.
- Renforcer l'**attractivité touristique** du territoire en développant les pistes cyclables.
- Conforter les **services petite enfance et périscolaire** en étudiant le redéploiement des équipements en lien avec la croissance démographique.

Le Conseil prend acte.

■ Mise à disposition de personnels entre la CCCHR et la ville d'Ensisheim

Afin d'optimiser les moyens à l'échelle du territoire, certains personnels sont mis à la disposition de la ville d'Ensisheim et vice versa selon des taux d'emplois variables et selon les fonctions exercées. Ainsi le Directeur Général des Services est employé par la CCCHR avec un taux de mise à disposition de 70 % à la ville d'Ensisheim.

Le Conseil approuve par 27 voix. 1 voix contre en estimant que la mutualisation revient à une mise sous tutelle des 8 autres communes par la ville d'Ensisheim.

■ Ordures ménagères

2 conventions d'une durée de 6 ans sont passées avec l'OCADE3E pour la collecte des lampes usagées et des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le Conseil donne son accord.

■ **Prise de compétence mobilité**

La loi de 2019 dite d'Orientation des Mobilités (LOM) fixe l'objectif de couvrir le territoire par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) compétente dans la mise en place des infrastructures, la création de plateforme de covoiturage, l'organisation des services publics des transports... Les Communautés des Communes peuvent prendre cette compétence au même titre que l'économie, l'enfance... A défaut, cette nouvelle compétence sera exercée par la région sur le territoire de la CCCHR à compter du 1^{er} juillet 2021.

En prenant cette compétence mobilité, la CCCHR restera donc maître de l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité en articulation avec les autres politiques (environnement, aménagement, social, économique...).

Néanmoins, la Région restera responsable des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire inclus dans le ressort territorial de la CCCHR.

Considérant cette compétence mobilité comme une opportunité, le Conseil émet un avis favorable pour l'exercer elle-même tout en laissant le soin à la région de gérer les transports réguliers et scolaires sur son territoire.

■ **Zone d'Activité la chapelle à Niederentzen**

Le conseil décide la vente de plusieurs lots :

- Lot 17 d'une surface de 74,41 ares à la société IMMO COLRUYT au prix de 297 640,00 € HT. Pour rappel, cette société prévoit de développer un supermarché de proximité d'une surface de vente de 998 m². Une station-service sera également située sur le parking.

Décision unanime

- Lot 19 d'une surface de 9,22 ares à Mme Patricia Zimmerlé au prix de 30 426 € HT. Une demande de permis de construire est en cours pour l'aménagement d'un bâtiment de production et de vente de fruits, plantes, produits horticoles ainsi qu'une activité de pépiniériste et de fleuriste.

Décision unanime

- Lot 23 d'une surface de 6,52 ares à M. Thomas Guhmann au prix de 21 516 €. Le projet prévoit l'édification d'un bâtiment à destination d'un local de préparation pharmaceutique d'une surface de plancher de 296 m².

36 voix pour et 2 abstentions

■ **Aménagement du giratoire (intersection rue Vauban, route de Rouffach, rue de Rustenhart, rue principale)**

Vu l'augmentation de la circulation à Niederentzen, des aménagements de sécurité sont nécessaires en traversée d'agglomération pour un coût de 1 060 000 € HT. La Collectivité Européenne d'Alsace prendra en charge financièrement une première tranche de travaux (surélévation du giratoire, traversée piétonne) pour un montant estimatif de 170 000 €. La CCCHR prendra en charge la maîtrise d'ouvrage et le préfinancement des dépenses qui sera remboursé par la CEA.

Accord unanime

Conseil communautaire du 25 mars 2021

■ **Délégations de compétences**

Parmi les décisions prises en vertu de la délégation de compétences attribuée au Président, on relève 1 avenant pris le 17/02/2021 d'un montant de 2 500 € pour l'extension de l'espace Horizons à Biltzheim. D'autres avenants concernent la restructuration de la mairie de Niederhergheim.

Le conseil prend acte.

■ **Instauration du régime indemnitaire des agents**

En lieu et place du régime indemnitaire existant, il convient d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Les nouvelles dispositions proposées par le président sont adoptées à l'unanimité.

■ Budget : compte administratif 2020 (bilan)

Budget principal : la lecture de la balance générale des écritures fait apparaître un résultat disponible de 2 005 459,78 €

Budget enfance et jeunesse : la lecture de la balance générale des écritures fait apparaître un résultat disponible de 8 968,15 €

Budget ordures ménagères : la lecture de la balance générale des écritures fait apparaître un résultat disponible de 260 223,31 €

Budget ZAID : la lecture de la balance générale des écritures fait apparaître un résultat disponible de 991 725,31 €

Budget ZA9 Développement économique : la lecture de la balance générale des écritures fait apparaître un résultat disponible de 476 374,84 €

Le Conseil approuve les 5 budgets de la CCCHR qui affichent un excédent global de 2 790 001, 71 €

■ Budget : fiscalité locale

Avec le maintien des taux inchangés, le produit des 3 taxes devrait s'élever à :

PRODUIT GLOBAL ASSURE SANS AUGMENTATION DES TAUX				
	Foncier bâti	Foncier n. bâti	Cotisation Foncière des Entreprises	TOTAL
Bases prévisionnelles 2021	19 529 000 €	683 000 €	6 571 000 €	26 783 000 €
Taux d'imposition	1,70 %	10,24 %	23,97 %	
Produit	331 993 €	69 939 €	1 575 069 €	1 977 001 €

Concernant la taxe d'habitation, le produit de 1 840 000 € est compensé par l'état et son taux ne fait plus l'objet d'un vote.

Au final, les produits fiscaux prévisionnels 2021 sont estimés à **3 817 001 €**

Le conseil décide maintenir inchangés les taux 2021.

■ Budgets : prévisions de dépenses

➔ Le budget primitif prévoit en investissement :

- La réhabilitation du bâtiment mairie école à Munwiller : 90 000 €
- Des travaux de toiture, d'étanchéité, de peinture de l'aire d'accueil des gens du voyage : 72 000 €
- La provision de 250 000 € pour alimenter le fonds de concours destiné à soutenir des projets communaux
- Le renouvellement du matériel informatique et bureautique des agents

➔ Le budget enfance et jeunesse prévoit :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 63 000 €
- Les crédits nécessaires à la rénovation de la toiture de la crèche de Niederentzen et l'installation d'une pergola à la crèche d'Ensisheim soit 96 000 €

➔ Le budget ZAID Ensisheim-Réguisheim prévoit les crédits de 2 060 000 € permettant l'acquisition de 19 ha situés sur le ban communal de Réguisheim et permettant la finalisation de la tranche 2 du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace (PAPA) pour 900 000 € ainsi que le financement du solde du coût des fouilles archéologiques (1 000 000 €).

➔ Le budget ZA9 développement économique prévoit les crédits nécessaires au financement de la poursuite des travaux de la zone de Niederentzen à hauteur de 640 000 €

Les différents budgets sont adoptés à l'unanimité.

Conseil communautaire du 03 juin 2021

■ Approbation du choix des délégataires pour la gestion et le fonctionnement des structures périscolaires

La gestion et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement de Niederhergheim, d'Oberhergheim, de Biltzheim, de Niederentzen et d'Oberentzen sont une nouvelle fois confiés à l'Association Imagine de Niederhergheim pour une durée de 5 ans.

■ Attribution de fonds de concours

Depuis 2015, la CCCHR a institué un fonds de concours qui permet d'apporter une aide financière aux communes visant à soutenir un équipement participant à l'amélioration du cadre de vie.

A ce titre, le conseil communautaire autorise le versement d'un montant de 52 968,84 € à la commune d'Oberentzen pour la rénovation extérieure de l'église. Cette somme est versée au titre des exercices 2015 à 2021.

■ Ventes de terrains

Dans la ZA d'Oberhergheim est vendu un lot d'une surface de 12, 03 ares à l'entreprise Alsace Mécanique Service pour une somme de 37 293 €.

Dans la ZA La chapelle à Niederentzen sont vendus :

- Un lot de 20.27 ares à l'entreprise Pomme & Chou en vue de l'aménagement d'un bâtiment destiné à une activité de restauration scolaire au prix de 66 891 €.
- Un lot de 18,37 ares à la société Art Paysager en vue de l'aménagement d'un bâtiment avec bureaux, d'une zone de stockage et d'un carport extérieur pour les plantations, gravats, écorces, pavés... au prix de 60 621 €.
- Un lot de 9,56 ares à la société Pizza Croc en vue de la vente à emporter au prix de 31 548 €.
- Deux lots respectivement de 19,83 ares et de 9,32 ares pour un projet de garage et de station de lavage au prix de 65 439 € et de 32 736 €

Plusieurs lots sont également vendus dans les ZA de Meyenheim (près du rond-point des aviateurs) :

- Un lot de 29,68 ares pour l'édification d'un bâtiment d'une surface de 670 m² à l'entreprise de travaux publics (JSTP) spécialisée dans la pose de fibre et réseaux électriques en sous-terrain au prix de 122 104 €.
- Deux lots de 56,21 ares au prix de 157 388 € à la Fédération Départementale des Chasseurs en vue de la construction de son siège social.

Dans la ZA La Passerelle 1 à Ensisheim :

- Un lot de 24,91 ares au prix de 77 221 € aux Pompes Funèbres Kiry.

■ Avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement de de Gestion de l'Eau (SDAGE)

Le SDAGE définit les règles de gestion des ressources en eau. Ce document, une fois validé, s'imposera à l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme. Juridiquement, il est placé au-dessus du SCOT et du PLU.

Le conseil communautaire rend un avis défavorable sur le projet présenté par le Préfet Coordinateur du bassin Rhin Meuse. Il s'oppose à l'extension des principes du PPRI et entre autres à la non prise en compte des digues de l'Ill et des aménagements hydrauliques dans la protection contre les inondations

■ Avis sur le projet de Gestion des Risques Inondations (PGRI)

Le PGRI définit les orientations dont l'objectif est de réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

Pour les mêmes raisons que pour le SDAGE, le conseil communautaire rend un avis défavorable sur le projet présenté par le Préfet Coordinateur du bassin Rhin Meuse

■ Rapports annuels d'activités 2020 de la CCCHR et du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil prend acte des deux rapports qui sont mis à la disposition du public et consultables en mairie.

Dans le rapport sur le service public d'élimination des déchets, on apprend que les principaux refus de tri constatés dans la collecte sélective en porte à porte sont constitués par la présence de polystyrènes, de barquettes plastiques ou encore de déchets alimentaires. Les contrôles seront renforcés en vue de rejeter les sacs non conformes par la pose d'un ruban adhésif.

Environnement

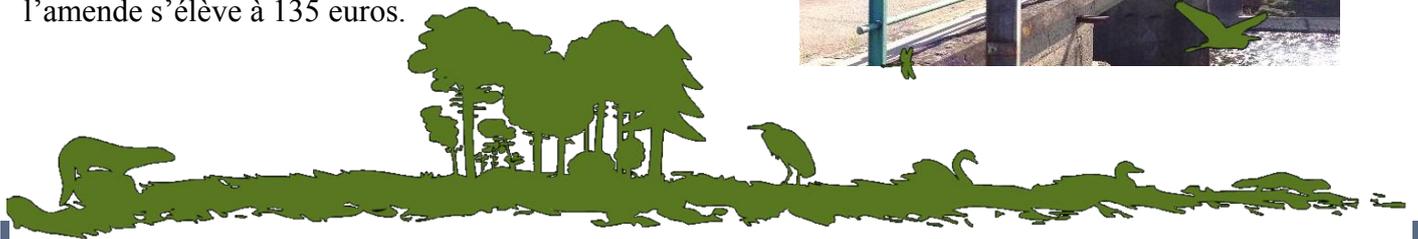
Photos : Hubert ANTONY



Les vieux saules le long du canal VAUBAN étaient arrivés en fin de vie. Leurs branches mortes hautes tombaient sur le chemin avec le risque de blesser gravement un des nombreux promeneurs. Leurs parties basses étaient pourries. Après chaque tempête les interventions conjointes d'une pelleteuse et d'une équipe de bûcherons étaient nécessaires pour enlever les embâcles (troncs d'arbres et branches) tombés dans le canal. Pour répondre à ces problèmes la ripisylve a été assainie par coupe de ces vieux arbres. Certains troncs encore viables ont été conservés et d'autres coupés à mi-hauteur pour qu'ils se développent en saules têtards ou trognes. Ce travail de sécurisation a été réalisé par le « Syndicat Mixte des cours d'eau et canaux de la Plaine du Rhin » fin février-début mars dans la période avant nidification. Le bois a été regroupé pour valorisation en bois énergie.

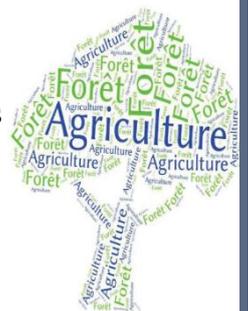


Suite à de nombreux incidents générés par des chiens non tenus en laisse, la mairie a mis en place un panneau de signalisation. Celui-ci rappelle leurs devoirs aux propriétaires des chiens. Il prévient également que l'arrêté municipal de 2018 donne pouvoir à la Brigade Verte de verbaliser le contrevenant. Pour rappel : l'amende s'élève à 135 euros.



Les commissions Agriculture - Forêts et Environnement se sont réunies pour définir une feuille de route.

- Entretien des chemins agricoles et des haies et arbres qui les bordent
- Plantations d'arbres pour pallier aux dégâts causés par la sécheresse et les parasites
- Création d'un nouveau chemin dans la forêt de la Harth pour l'exploitation de lots de bois
- Coupes de lots d'acacias dans le Grienle
- Végétalisation des terrains vagues par plantations d'arbres, de haies et de prés mellifères
- Protection de la faune et flore par des actions pratiques
- Sensibilisation à la biodiversité par des actions pédagogiques
- Organisation d'une journée de nettoyage des abords des forêts et des champs
- Initier des projets de renaturation



Travaux forestiers

Cet hiver, les derniers arbres ont été coupés afin de dégager le grillage d'enceinte du Régiment de Marche du Tchad (ex BA132). Les bouteilles en verre en plastique ainsi que d'autres objets en fer ou en aluminium, ont été ramassés pour recyclage.



Les bûcherons : Robert et Christophe HEBDING



Première taille des arbres fruitiers du verger communal. L'arrosage par la commune et surtout par les agriculteurs qui jouxtent le terrain a permis aux jeunes plants de passer la canicule de l'été dernier sans dommages.



Le jardinier : Francis



Photos : Hubert ANTONY

La couronne du plus grand arbre du village a été endommagée par l'importante chute de neige de fin janvier. Le propriétaire a dû se résigner à l'enlever et Le 17 mars à midi le géant de plus de 20 m de haut et de plus de 120 ans a été abattu.



Anniversaires

Juillet

MEYER	M. Madeleine	01/07/1948	73 ans
REYMANN	J. Michel	07/07/1948	73 ans
BRETZ	M. Jeanne	13/07/1941	80 ans
TOURNOUX	Josiane	15/07/1951	70 ans
BRUCK	Joseph	16/07/1932	89 ans
ULMER	Anna	19/07/1933	88 ans
HEBDING	Gérard	23/07/1941	80 ans
ERNST	Françoise	30/07/1951	70 ans

Sincères
Félicitations

Août			
SCHMIDLIN	J, Claude	03/08/1949	72 ans
VICTOIRE	M, Claude	07/08/1948	73 ans
GUTLEBEN	Antoinette	14/08/1947	74 ans

Septembre

KUHN	Roland	04/09/1942	79 ans
ERNST	M. Josée	05/09/1942	79 ans
REYMANN	François	20/09/1948	73 ans
MATHIAS	René	24/09/1950	71 ans
ERNST	Reine May	27/09/1941	80 ans
HEGY	Gérard	28/09/1947	74 ans

Octobre

BRETZ	M. Odile	01/10/1942	79 ans
HEBDING	Geneviève	01/10/1945	76 ans
BAUER	Raymond	02/10/1948	73 ans
PUEL	Georges	04/10/1938	83 ans
CLAUDEPIERRE	Yvette	10/10/1943	78 ans
HEGY	Monique	16/10/1950	71 ans
LINDNER	Erwin	22/10/1942	79 ans
KRIL	Daniel	24/10/1944	77 ans

Novembre

REYMANN	Claire	11/11/1945	76 ans
SCHOENY	Yvan	12/11/1950	71 ans
CONSTANTIN	Guy	14/11/1946	75 ans
KLEM	Jean-Pierre	17/11/2019	71 ans
WERTHE	Christian	17/11/1947	74 ans
HEGY	Lucien	18/11/1945	76 ans
BURGHARD	Agnès	23/11/1950	71 ans
BONACIER	Yvette	25/11/1944	77 ans

Décembre

PUEL	Marie Rose	02/12/1940	81 ans
FRANTZ	Nicole	05/12/1950	71 ans
BOOUKOURIDA	Priska	09/12/1939	82 ans
BOLL	Francine	19/12/1949	72 ans
BECHLER	Roland	27/12/1950	71 ans
JAEGGY	Madeleine	28/12/1941	80 ans
CONSTANTIN	Christiane	30/12/1947	74 ans

Félicitations à

Francine et Raymond BOLL

10/12/1971

pour leurs 50 ans de vie commune

et à

Marie-Rose et Georges PUEL

06/09/1961

pour leurs 60 ans de vie commune

Première sortie post Covid de la municipalité
à l'occasion des 85 ans de

Mme Astrid Thomann

